

# **GESTE ET VOIX**

Revue Scientifique

N° 10

Octobre, Novembre, Décembre 2010

N° 10

ISSN 1840 – 572X

**Groupe d'Etude Geste et Voix  
(GEVOIX – BENIN)**



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

**DIRECTEURS DE PUBLICATION**

**Professeur Célestin Y. Y. HOUNKPE**

**Professeur Augustin AINAMON**

**REDACTEUR EN CHEF**

Ambroise C. MEDEGAN (Bénin)

**COMITE SCIENTIFIQUE**

Helgard KREMIN (France), Père Jacob AGOSSOU (Bénin),  
Jean Véronis (France), Noël DOSSOU-YOVO (Bénin),  
Célestin Y. Y. HOUNKPE, Kofi ANYIDOHO (Ghana),  
Claude CHEVRIE-MULLER (France), David O. FAKEYE (Nigéria)  
Karim DRAMANE (Bénin), Komlan M. NUBUKPO (Togo)  
Flavien GBETO (Bénin), Gilbert AVODE (Bénin),  
Ambroise C. MEDEGAN (Bénin)

**COMITE DE REDACTION**

Bienvenu ANTONIO (Bénin), Estelle CAMPION (France)  
Frédéric SABIO (France), Eléonore YAYI (Bénin),  
Mahougnon KAKPO (Bénin), Augustin AINAMON (Bénin),  
Ambroise C. MEDEGAN (Bénin)

Abonnement, règlement et commande au numéro

Subscription, payment and separate issues

À adresser à / to be sent to

Administration

Le coordonnateur 03 BP 755 Cotonou Bénin

Tél. 00 229 96 00 12 52 , 00 229 90 09 36 43

E-mail : [gevoixbenin@hotmail.com](mailto:gevoixbenin@hotmail.com)

Particuliers / Individuals  
5 000F CFA

Institutions / Institutions  
10 000F CFA

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés  
pour tous pays.*

*DL du 15 /12/ 2010 Quatrième trimestre Bibliothèque Nationale  
ISSN 1840 – 572X*

**Sommaire**

-AVIS AUX AUTEURS	v
-EDITORIAL : LE N° 10 DE VOTRE REVUE	vii
• <u>LINGUISTIQUE</u>	
- Essizewa, Komlan E. Université de Lomé Togo Aspects of lexical insertions in Kabiye-Ewe bilingual speech.	17
- Pere-Kewezima, Essodina Kokou Université de Lomé Togo La mémoire lexicale du concept d’esclave dans quatre langues togolaises : yomí en kabtyɛ, yomí en tem, yómg en moba et uyumbu en ncam.	40
• <u>LITTERATURE ET CIVILISATION</u>	
- Amouzou, Akoété Université de Kara Togo Common Sense Orthodoxy and the Risk of Absurdity in Literary Criticism : A Conceptual Analysis.	77
- Dah Dovonon, Valentin Université d’Abomey-Calavi Bénin Civil Rights Acts of the Reconstruction : Principles and Impact	101
- Gbenouga, Dossou Martin Université de Lomé Togo De l’approche du mythe de Mamiwata dans le roman togolais	132
- Sanusi, Ramonu Université d’Ibadan Nigéria Femme africaine et romanciers africains : mimétisme ou affirmation ?	153



### AVIS AUX AUTEURS

*Geste et Voix* est une revue scientifique à comité de lecture, consacrée à la réflexion, à l'analyse et à la recherche. Elle se revendique comme un espace de dialogues et d'échanges, ouverte à différentes approches disciplinaires.

Les articles soumis à *Geste et Voix* doivent être saisis à l'interligne 1,50, pas de 12, police NTR fournis en version électronique format MS word ou RTF et CD ou clé USB. Les cartes, diagrammes et graphiques devront être numérotés.

La bibliographie doit nécessairement répertorier tous les travaux cités dans le corps du texte par l'auteur. Un résumé de 150 à 200 mots (en anglais ou en français selon le cas), indiquant le problème fondamental de recherche ainsi que les principaux résultats et conclusions, doit accompagner les articles.

Les auteurs doivent indiquer leur nom au complet, leur adresse (de même que leur adresse email), leur situation académique ainsi que leur affiliation institutionnelle actuelle.

Nous vous prions d'utiliser le système de référence de Harvard (auteur – date) pour ce qui est des références bibliographiques. Par exemple :

Le danger principal qui affleure des théories des tenants de l'Esthétique Noire est celui du chauvinisme racial et culturel (Neal 1976 : 784)

Les articles envoyés à notre revue doivent être des contributions originales. Ils ne doivent pas être soumis dans un aucun autre organe de publication tant que la procédure de publication est en cours à notre niveau. Si

un article a déjà été soumis quelque part, l'auteur devra en informer le rédacteur – en – chef.

Chaque auteur apporte une participation de 25000FCFA pour les béninois et 45000FCFA pour les autres. Il recevra gratuitement un tiré-à-part correspondant à son article.

*Le Rédacteur-en-Chef*

**LE N°10 DE VOTRE LA REVUE : ET APRES ?**

Voici le dixième numéro de la revue scientifique *GESTE ET VOIX*. Il est la preuve que notre revue, que dis-je votre revue vit. Le nombre des contributeurs demeure constant et les chercheurs viennent d'horizons spécifiques. La diversité des articles qui y sont publiés sous la rubrique "Linguistique" porte témoignage du souci de leurs auteurs d'en savoir un peu plus - dans un contexte de globalisation ambiante - sur la langue, cet instrument de communication qui se situe en amont de la parole. Cette parole conduit à des complexités insoupçonnées lorsqu'on cherche à la figer dans l'écriture. Dans la section "Littérature", la parole en question prend appui sur l'écriture qu'elle féconde dans un mouvement dialectique et devient le biais artistiquement mis en place et qui prend la forme d'un indispensable fluide grâce auquel les moteurs communicationnels des différentes institutions sociales restent huilés la plupart du temps. La section "Philosophie et Sociologie" et la section "Didactique des langues" nous réservent d'autres surprises agréables que les lecteurs de tout bord auront un plaisir certain à explorer.

Langue, parole, écriture se combinent heureusement dans ce numéro de *GESTE ET VOIX* pour jouer un rôle des plus féconds, que ce soit dans le contexte des différentes implications en matière de créativité mise au service des constructions sociales ou dans celui de la construction du sens que promet une meilleure connaissance de nos réalités locales.

Il ne nous reste qu'à souhaiter bonne continuation aux animateurs de la revue *GESTE ET VOIX* et nous promettons de joindre le geste à la parole en restant constamment à leurs côtés. Nous ne terminerons pas sans

saluer les contributeurs de ce dixième numéro à savoir dans la section Linguistique Essizewa et Père-Kewezima, tous deux de l'Université de Lomé; dans la section Littérature et Civilisation, nous félicitons Amouzou de l'Université de Kara, Gbenouga et Tchassim de l'Université de Lomé ainsi que Dah-Dovonon de l'Université d'Abomey-Calavi sans oublier Sanusi de l'Université d'Ibadan. Dans la section Philosophie et Sociologie, mention spéciale à Aïnamon, Antonio et Gbaguidi, tous trois de l'Université d'Abomey-Calavi. Enfin la section Didactique des langues reste brillamment animée par Boko et Datondji tous deux de l'Université d'Abomey-Calavi d'une part et par Fakeye de l'Université d'Ibadan d'autre part.

Professeur K. M. NUBUKPO  
Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH)  
Université de Lomé (Togo)

**Relation Pouvoir/information en Afrique  
de l'Ouest ou expression d'une philosophie  
de recherche d'une "hypothétique stabilité"  
des phénomènes sociaux : le cas du Bénin.**

**Jean Euloge GBAGUIDI**  
Département des Sciences du Langage  
et de la Communication  
Université d'Abomey-Calavi

**Résumé**

L'objectif de cet article est de montrer que la dialectique ordre / instabilité est une donnée à la fois philosophique et physique de la vie. L'auteur analyse le concept de l'information le pouls et le baromètre de la vie étant donné qu'elle reflète les soubresauts de l'existence pouvant entretenir l'ordre et l'instabilité, la certitude et l'incertitude. Face à ce constat, il observe que le pouvoir politique, entre autres, s'évertue à avoir une parfaite maîtrise de l'information, usant de toutes sortes de mécanismes. L'auteur souligne et déplore que tout ce qui fut les caractéristiques des processus de l'information dans l'Afrique francophone coloniale demeure encore de nos jours.

**Mots-clés :** Pouvoir, information, politique, stabilité, période coloniale, Afrique

**Abstract**

Information plays an outstanding role in every day life. As a result, the author carries out this study to stress that African political authorities are conscious of this role and consequently they endeavour, as much as possible, to take advantage of this state of things. The author shows that they know the mechanism of information creating in turn stability and disorder, certainty and uncertainty. This dual relation is examined both from a philosophical as well as a physical perspective. He comes to the conclusion that things have remained unchanged if we compare the present situation with the one prevailing during the colonial era.

**Keywords:** Power, information, politics, stability, instability, colonial era, Africa

**Introduction**

« Le développement rapide et foudroyant des moyens de transmission et de communication offre de nouvelles perspectives au dialogue des cultures »<sup>104</sup> avait déclaré BERAR E. (1989) un chercheur français. Il exprime de cette manière tout le rêve humain,

---

<sup>104</sup> BERAR E. Moscou, 1989 p. 20

celui de communiquer afin de construire une vie plus humaine. Le même rêve et la même attente que nourrissent tous les peuples en ces moments de révolution des moyens modernes d'information et de communication de masse.

L'histoire de l'humanité nous conforte dans cette opinion. Il est suffisant de se rappeler ici, tous les changements intervenus dans la vie sociale après l'invention en 1438 de l'imprimerie par GUTEMBERT. Les moyens de communication de masse ont d'énormes potentialités. C'est une évidence, que nul ne saurait nier ; en particulier à l'heure actuelle où ils ont transformé notre monde en un village global.

Les technologies nouvelles ont transformé le monde en un village planétaire, sans imposition de pratique et de normes universelles applicables en tout lieu et à tous. Le droit du peuple à l'information étant pour le moment la chose la plus subjective. L'actualité béninoise nous fournit tous les jours des témoignages sur la manière dont est satisfait ce droit chez au Bénin. Interdiction d'accès libre de certaines catégories de citoyens aux médias, contrat de prestations de services passés entre les gouvernants et les hommes de médias. Ou encore, les intimidations et les menaces. Au delà de la simple rivalité politique entre acteurs de la vie sociale, se joue un phénomène majeur intrinsèque à la vie : l'ordre et la l'instabilité.

L'homme politique, tout homme politique rêve de stabilité de l'ordre public, d'unanimité, d'adhésion collective, si ce n'est à un projet, tout au moins à sa personne. Sa stratégie politique visera l'occupation du champ politique par sa seule personne, son seul discours, ses seuls gestes et fait. Elle visera l'élimination symbolique de tous les concurrents potentiels.

Etouffer la voix des concurrents, effacer ou cacher leurs faits et gestes, ressortissent des moyens de lutte politique sur le continent noir. Le colonisateur a usé de cette méthode pour mieux dominer ces sujets. Le colonisé libéré, marxisant ou non, l'a adoptée au lendemain des indépendances. Les démocrates nés des conférences nationales la réactive et la perpétue.

Car, si les moyens de communication de masse peuvent œuvrer pour le meilleur, ils peuvent aussi le faire pour le pire. L'information, qui par définition est subversive, éruptive dans la relative accalmie existante, est détentrice d'un pouvoir immense de déstabilisation de l'ordre établi, des "vérités" reçues. Et on ne doit s'étonner de voir, qu'en Afrique, la seule manière qu'ont les

Pouvoirs de "régner" en maître sur les situations sociales est le contrôle du processus de production et de diffusion de l'information. Une manière assez particulière de satisfaire le droit du peuple à l'information.

L'objectif de cette réflexion est non seulement de faire le constat de cette constance dans la méthode de gestion de l'information au Bénin depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Mais au delà de la seule interprétation politique du phénomène, nous nous interrogeons de savoir si cette pratique, n'a pas un fondement culturel et ne répondrait il pas à ce que l'éminent chercheur CHEICK Anta DIOP a appelé « système de sécurisation » de l'homme noir ? Cette interrogation tient lieu ici d'hypothèse de travail.

### **1\_ Contextes de formulation de la problématique**

Dans une démocratie, la gouvernance des hommes et des choses répond à des principes et à des règles, écrites et parfois non écrites. Cette dernière, nous voulons dire les règles non écrites, sont le produit de tradition des peuples. Le Bénin, au lendemain de la Conférence Nationale, a sur le plan formel, créé un contexte souhaitable à une vie démocratique, surtout en matière de l'exercice des droits fondamentaux des citoyens, dont la libre expression des opinions et des idées.

#### **a) \_ contexte politique**

La fin de la guerre froide et le dégel des tensions entre les superpuissances du monde, la disparition du Mur de Berlin entre l'Est et l'Ouest ont provoqué des changements sociopolitiques dans les pays du Sud, qu'on a vite de qualifier de « nouveau démocratique » depuis les années 90. Cette expression du « nouveau démocratique » à non seulement une charge symbolique forte, mais aussi des implications pratiques pour et dans tous pays dits de « démocratie nouvelle ou rétablie ».

Depuis la fin de la Conférence Nationale des forces vives de la Nation, opérations assez bien réussie, contrairement à d'autres pays du continent, le Bénin a été souvent cité comme un laboratoire de la démocratie en Afrique . Quatre élections présidentielles ont été organisées avec succès. Autant d'élections législatives, et une communale. La séparation des pouvoirs établis par la constitution est respectée. La liberté de réunion et d'organisation est garantie. Au regard de ce principe et du multipartisme intégral instauré par la

Conférence nationale, le Bénin a compté jusqu'à un passé encore récent, près de 120 partis politiques.

Ainsi l'alternance au sommet de l'état par des élections libres, au suffrage universel, le fonctionnement assez normal des institutions de la République, la grande liberté d'expression et de presse, font de ce pays, un modèle de démocratie en Afrique. En tout cas, vu de l'extérieur. Car de l'intérieur, des voix s'élèvent pour condamner la restriction des libertés, et surtout de la presse, tant du secteur public que privé

#### **b) Paysage médiatique**

Le Bénin compte de nos jours une centaine de journaux, dont une soixantaine de quotidiens. Le reste étant des périodiques. Quatre stations de télévisions opérationnelles dans le sud, une dans le centre du Bénin. Environ 70 stations de radios, toutes catégories confondues, opèrent sur le territoire national.

Tous ces organes de presse sont animés par un effectif de plus de 3500 journalistes, la plupart sans aucune qualification et formation initiale. La toute première opération d'attribution de la carte de presse, effectuée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) n'en a consacré que 145 pour l'instant. A la dernière session statutaire de la HAAC, en date d'octobre 2010, 140 dossiers de demande de carte professionnelle ont été jugés recevables

Trois fois de suite la presse béninoise a été classée première en Afrique en matière de liberté de presse par l'ONG « Reporter sans frontière ». Pourtant ces dernières années, de l'intérieur, des interrogations naissent. On se pose de plus en plus des questions sur cette presse-là, et surtout sur sa capacité à être un facteur de consolidation du processus démocratique au Bénin. Les classements de l'ONG Reporter sans frontière depuis 2006, sont plus en plus défavorables au Bénin.

#### **c) Environnement juridique et déontologique des médias**

Au Bénin et comme dans tout Etat de droit, la liberté de presse est avant tout fondée sur des garanties juridiques, constitutionnelles. La constitution du 11 décembre 1990 proclame cette liberté, qui se trouve renforcée par la loi organique créant la

Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, HAAC, l'institution, qui agit en lieu et place de l'exécutif.

Ainsi, peut-on lire :

Article 24 : La liberté de la presse est reconnue et garantie par l'Etat. Elle est protégée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication dans les conditions fixées par une loi organique.

Article 142 : la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse, ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi

Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information et l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication

La HAAC, qui elle-même, est une institution républicaine, indépendante de tout pouvoir politique, association ou groupe de pression (article 4 de la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992). C'est la condition première selon le législateur pour émanciper les médias de toute tutelle, car comme le dit Marvin KATH (1997) « la clé de la liberté de la presse réside dans son indépendance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat »<sup>105</sup>, autorité incarnée dans le judiciaire et l'exécutif.

A ces deux documents qui fondent la liberté de presse au Bénin, il faut ajouter, la loi 60-12 du 30 juin 1960 sur la liberté de la presse (loi d'avant indépendance restée muette sur le principe de la reconnaissance de la liberté de la presse au Dahomey, votée et promulguée deux mois avant la proclamation officielle de l'accession du Bénin à l'indépendance et la souveraineté internationale) et la loi n°97-010 du 20 août 1997, portant libéralisation de l'espace audiovisuel et dispositions pénales spéciales relatives aux délits en matière de presse et de communication audiovisuelle en République du Bénin

Ce cadre strictement légal est complété par un code de déontologie des professionnels des médias, élaboré par une instance d'autorégulation, de "justice morale" dénommée

---

<sup>105</sup> Kath M. le peuple, la presse et l'état. In démocratie et droit de l'homme, Vol 5, n°1 (1997)

Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias, (ODEM), créé, en 1999. L'ODEM se fixe comme objectifs de :

« \_ faire respecter les règles de déontologie et d'éthique dans les médias

\_ protéger le droit du public à une information libre complète, honnête et exacte

\_ défendre la liberté de la presse

\_ veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur fonction et garantir leur droit d'enquêter librement sur tous les faits concernant la vie publique

\_ encourager les journalistes et les organes de presse qui font preuve de professionnalisme

\_ mener des recherches et des réflexions sur l'évolution des médias »<sup>106</sup>

Le tableau ainsi présenté, nous permet de dire que la presse béninoise, d'un point de vue purement formel, bénéficie d'un contexte favorable à une expression libre, plurielle et démocratique des opinions et de la pensée.

## **2\_ cadre conceptuel et hypothèses de travail.**

Nous devons clarifier avant d'aller plus loin, certains concepts et notions appartenant au champ lexical de la démocratie. Nous, nous proposons d'aborder la notion de l'Information, afin de relever, la part scientifique du terme, auquel nous tenons dans cette réflexion.

L'Information : vient de informer : dans le langage courant, on entend par information l'ensemble des faits d'actualité porté à la connaissance du public. Ainsi, nous tournons les boutons d'un poste radio ou d'un téléviseur pour écouter les informations, c'est à dire les nouvelles. Nous lisons les journaux de toutes sortes, toujours à la recherche de l'information, des faits d'actualité.

Informer, d'une manière générale, c'est initier à l'événement, c'est compléter, élargir les connaissances du public sur un événement ou des faits précis d'actualité ; c'est enfin permettre au public d'appréhender aussi complètement que possible les tenants et aboutissants de cet événement et de tous ces faits.

<sup>106</sup> ODEM. Etat de la presse au Bénin 2005

Cette définition, disons nous est celle du langage courant. Et bien qu'acceptable, elle comporte des limites. Elle souffre d'insuffisance, insuffisance que R. DUMAS (1981) reconnaît en lui opposant une autre comme suit : « dans une acception plus stricte du terme, l'information signifie l'ensemble des moyens humains et techniques dont se dote une société pour recueillir et diffuser les nouvelles, c'est à dire informer.

L'information éclaire, renseigne, instruit, mais n'est pas un enseignement dans le sens classique du terme. Pour récapituler, nous disons que par « information », on entend soit les nouvelles portées au public, soit l'action même d'informer, ou enfin l'ensemble des structures chargées de produire et de diffuser les nouvelles dans un état. Dans le présent travail, c'est justement cette approche de définition proposée par R. DUMAS (1981) qui nous intéresse. Car elle nous permet de rendre compte de tous les aspects du phénomène analysé.

Aucune cité ne peut fonctionner sans une bonne circulation de l'information. L'information est « un liquide vital » qui irrigue le corps social. Et pourtant certaines cités sont dites plus ouvertes à l'information que d'autres. Il n'est pas rare d'entendre que démocratie rime avec liberté d'expression, de pensée et de presse, même si les exemples sous les tropiques démontrent parfois le contraire. Dans un cas ou dans l'autre, la question de la qualité et de la quantité d'information mise à la disposition des citoyens reste tributaire de la manière dont on répond à la question : Est-ce que le peuple a le droit de savoir ?

Le droit à l'information : C'est un concept né dans les vieilles démocraties, et qui place le droit du citoyen au savoir au cœur de son objet. Les citoyens ont-ils le droit de savoir comment ils sont gérés ? Ou tout simplement ont-ils droit à une information qu'elle soit officielle ou non ? C'est là une grande question à laquelle plusieurs auteurs ont tenté de répondre.

Pour B VOYENNE, (1970) la satisfaction du droit du peuple à l'information commence par son instruction ou éducation. Car selon lui, seule l'instruction est et demeure la principale clé qui donne accès à tous les autres droits. Pour lui la grande majorité de la population dans les pays pauvres est exclue du processus de l'information, faute d'instruction.

Pour J. Robert, cité par DUMAS, le droit à l'information « ne serait que la consécration d'un droit de vérité qui à son origine et sa justification dans ce qu'il appelle "le droit du public de connaître la vérité" ». Pour lui, la population a droit à l'information, et à l'information complète et vraie. Selon ce dernier, au nom de ce droit de connaître la vérité, c'est-à-dire de tout savoir, le citoyen devait avoir libre accès aux sources d'information. Il devrait aussi avoir la possibilité et la garantie de diffuser le plus complètement que possible, les nouvelles qu'il détient. Cette position est aussi, celle de R Dumas qui écrit : « le droit à l'information vise dans un premier élan à libérer l'accès aux sources d'information des entraves juridiques ou autres opposées aux citoyens dans son souci légitime de s'informer par d'autres sources qu'officielles ».

Il apparaît à la lumière de la doctrine, que non seulement le citoyen, a le droit de savoir, mais aussi, le droit d'avoir des sources diversifiées d'information. Ceci laisse déjà supposer que toute relation Pouvoir/Information, en l'occurrence dans un état démocratique, doit favoriser ce droit du citoyen à l'information diversifiée.

Relation Pouvoir/Information dans une démocratie: Au nom du droit du peuple à l'information, la notion de « droit de l'information » s'est formée et se développe. Le plus important à savoir ici, est la relation étroite qui existe entre la manière de répondre à la question de savoir si le peuple a droit ou non à l'information ? En un mot, derrière chaque relation Pouvoir/Information, déterminée légalement ou non, se cache une philosophie de l'information et du droit du peuple à cette information.

Il serait honnête de reconnaître et de préciser dès l'entrée, que l'existence du droit de l'information en tant que droit autonome reste encore un souhait. Et c'est pourquoi nous essayons de dire à la suite de R. Dumas que « le droit de l'information comprend dans son objet tout ce qui a trait, de près ou de loin, à l'information prise dans l'acception la plus large du terme. » acception énoncée pus haut. Dans un état démocratique la relation entre le Pouvoir et les médias est définie, par des dispositions légales, comme c'est le cas chez nous. Ainsi le droit de l'information organise le monde de l'information dans tous ses rapports avec les citoyens qu'elle est appelée à servir, avec les institutions publiques, et en fin en son

propre sein. Il y a donc trois niveaux de lecture de l'objet du droit de l'information :

Au premier niveau se trouve la réglementation de l'organisation et du fonctionnement des organismes et entreprises chargées de recueillir et de diffusion de l'information.

Au deuxième niveau, le droit de l'information est chargé de définir les rapports entre ces organismes et entreprises de presse et les pouvoirs publics.

En fin au troisième niveau, Le droit de l'information est un instrument de régulation des rapports entre information et les usagers, un instrument de protection, de la vie privée du citoyen contre les abus éventuels.

Le droit de l'information et l'objectivité de l'information :  
L'information selon R. DUMAS « n'est pas créatrice, elle n'engendre rien, elle se contente d'enregistrer l'actualité et de la restituer telle qu'elle est sans l'altérer, ni l'embellir. Sa raison d'être, sa finalité se situe à ce niveau ». Elle suppose dès lors, une relation des faits sans parti pris, sans arrière pensée, donc de manière neutre et en toute objectivité. En d'autres termes en reflétant exactement la matérialité des faits portés à la connaissance du public. Ce qui définit l'information au sens strict du terme c'est sa neutralité et son objectivité. Alors, qu'est-ce-que l'objectivité de l'information

Les philosophes ou les psychologues diront que dans l'absolu, il n'existe pas d'information objective, car « entre l'objet et l'information transmise s'interpose toujours la personne de l'informateur avec sa sensibilité, son intelligence, son affectivité. » comme le dit R DUMAS

J. RIVERO dira : « elle comporte inéluctablement une part irréductible de subjectivité ». L'objectivité dès lors se réduit-elle à l'honnêteté intellectuelle de l'informateur ? La réponse est affirmative évidemment. Disons « le manquement à l'objectivité c'est du point de vue du droit la déformation systématique et volontaire inspirée par la passion, l'idéologie ou l'intérêt », pense J RIVERO. En définitive, et se fondant sur la conviction du chercheur sus cité, nous osons dire que l'objectivité de l'informateur se vérifie sur trois points :

- Tout d'abord, au niveau de la sélection de l'information
- Ensuite, au plan de l'exactitude matérielle, des faits rapportés et

- Enfin, au plan de la publicité, de la diffusion faite de l'information.

On peut à juste titre, considérer que passée « sous silence une information constitue un manquement à l'objectivité ? » Comme l'écrit R. DUMAS, (1980) "par l'omission" il va sans dire qu'une information dénaturée, manipulée tendancieusement présentée ne révèle que manque d'objectivité.

Au total, il ne suffit pas au droit, à la loi de garantir l'accès à l'information juste mais aussi, de la protéger contre toute manipulation d'une part, et d'assurer sa publicité d'autre part. Cette exigence dans un état démocratique, est fondamentale, mais se double de la nécessité d'assurer une expression libre et plurielle. Et ce pour cause. En effet, la démocratie qui implique la libre et consciente participation des citoyens passe par la mise à disposition de ces derniers de l'information, élément primordial et stratégique à toute action. Napoléon ne disait –il pas déjà, qu'un peuple mal informé, ne peut s'empêcher de mal raisonner ?

Informers les citoyens, leur procure la connaissance, le savoir et surtout les moyens de demander des comptes à ceux qui ont reçu leur mandat pour diriger et gérer les affaires de la cité. Thomas JEFFERSON<sup>107</sup> principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance américaine avait affirmé ceci : « S'il m'appartenait de décider si nous devrions avoir un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un seul instant à choisir la deuxième option »<sup>108</sup>.

### III \_ Repère théorique de l'analyse : La communication politique comme instrument de cohésion sociale

Le courant fonctionnaliste, en analysant la fonction des médias dans la société, part du postulat que, le rôle de ces derniers doit être appréhendé en terme de besoin à satisfaire dans un système, dont ils demeurent une composante. Et l'un des adeptes de ce courant, avait formulé une question, qui très tôt est devenue ce que l'histoire du développement des sciences de la communication

<sup>107</sup> Microsoft ® Encarta ® 2006. © 1993-2005 Microsoft Corporation. Tous droits réservés

<sup>108</sup> In Goodale J. Le premier amendement à la constitution américaine et la liberté de la presse, in Démocratie et droits de l'homme, Vol 2 n° 1, 1997

a nommé : « la question programme de Lasswell ». Cette question se formule ainsi « WHO SAY ? WHAT ? WHOM ? HOW ? WHY », qui donne en français « QUI DIT ? QUOI ? A QUI ? PAR QUEL CANAL ? POUR QUELS EFFETS ? ».

Cette formule que d'aucuns trouvent désuète a besoin d'être encore revisitée, surtout par les états majors politiques pour qui, la communication est devenue simplement maîtrise d'une technique ou de technologie, manipulation et privatisation de l'espace public. Nous sommes en droit de penser, et de dire comme GERSTLE J. (1993), que : « Une conception dominante semble s'installer, bien que rarement explicitée, qui repose pour l'essentiel sur une vision très instrumentale où la communication politique est l'ensemble des techniques et procédés dont disposent les acteurs politiques, le plus souvent les gouvernants pour séduire, gérer et circonvenir l'opinion »<sup>109</sup> Une telle réduction, non seulement ampute la communication, elle-même, mais aussi la politique. Elle fait passer la communication pour quelques techniques à maîtriser, et la politique pour de la manipulation. Ainsi la communication politique, dans cette vision, très technocratique, serait « habileté à créer, construire et à gérer une image. Et comme le fait remarquer GERSTLE J. (1993), cette réduction, pousserait certains à établir une relation d'égalité entre communication politique et marketing, privilégiant du coup la combinaison de trois éléments que sont : télévision, sondage et publicité.

Certainement la communication a changé en profondeur grâce à la technologie. Mais cette fascination technologique récente, ne peut pas nous fait perdre de vue que la révolution intellectuelle grecque du Vème siècle avant Jésus avait déjà résolu la question de la communication / politique. Communiquer c'est mettre en commun, partager, et la cité est le lieu par excellence de la réunion des hommes. « *La cité comme unité politique est rendue possible par l'usage de la parole et son pouvoir de pacification des relations sociales* »<sup>110</sup> il y a donc autre chose dans la communication politique, que la ruse et ou l'habileté. C'est le discours, la parole émise, adressée à autrui partageant le même

---

<sup>109</sup> GERSTLE j La communication politique. Que sais-je p.4

<sup>110</sup> GERSTLE j La communication politique. Que sais-je p.4

espace que soi, différent, peut-être de soi. Analyser le discours, le contenu du message par rapport à chaque conteste, s'avère donc primordial. Car le sens du discours se construit toujours par rapport à un conteste. Et cet aspect ne peut être occulté. Nous rappelons ici tout le développement fait sur la société béninoise, qui demeure essentiellement une société fragile et très fissurée par d'innombrables clivages.

Le discours tient donc une place centrale dans la cité, dans la politique, et il n'y a rien de hasardeux si Aristote dans sa définition de l'homme, le désigne « animal social doué de capacité langagière » le langage - le logos est l'être même de l'homme, pourrait dire le philosophe ! Oui, mais ce même langage, lorsqu'il se donne dans le discours de l'opinion, *engendre la guerre entre les hommes*, comme le souligne AKOUN A. (1994). Toutefois, « *du fait même qu'ils parlent, les hommes manifestent qu'ils désirent le langage qui puisse les mettre d'accord et les arracher à la violence des certitudes sourdes et des passions. Ce langage, dans lequel tout homme ne peut que se reconnaître parce qu'il y reconnaît son propre discours en tant qu'universel, est celui de la raison, c'est-à-dire celui qui n'engendre la conviction de chacun et de tous que par l'argumentation* »<sup>111</sup>. Nous venons donc ainsi d'exposer un principe, fondamental de la communication politique dans un espace démocratique.

Qui mieux que les hommes politiques, ont intérêt à avoir des citoyens "arraché à la violence et aux passions, et qui se reconnaissent dans leurs discours ?" L'homme politique, la classe politique en charge de la gestion de cet espace commun, donc, investi de la souveraineté de tous, par des élections libres, se doit d'assurer cette pacification. Mais, au-delà, se trouve la socialisation et la participation des citoyens, l'élaboration de l'agenda du politique, de la mobilisation et ou de la négociation, par tous moyens dont doit se prévaloir tout gouvernant pour une participation effective, consciente de chaque membre de la cité à la construction du bien et de la richesse communs.

L'idéal à servir par l'acteur de la vie publique, donc du politique, devra être, à notre avis la recherche de dénominateurs

---

<sup>111</sup> AKOUN A. La communication démocratique et son destin, p.22

communs, la recherche des traits et valeurs partagés et les amplifier, et non la culture des éléments issus des particularismes. Partager des valeurs, suppose la reconnaissance au préalable de l'existence d'une deuxième partie, d'un autre que soi. Et là réside la vocation première de la communication : créer un espace de convivialité, mais dans une démocratie où l'existence d'une tension permanente est jugée normale, souhaitable et souhaitée.

#### **IV \_ Les réalités des démocraties africaines : le cas du Bénin**

a) la démocratie : étymologiquement de mot démocratie est formé de deux racines grecques : (démós) qui signifie peuple, et (cratos), règne ou pouvoir. Ainsi la démocratie peut être définie comme étant le gouvernement du peuple par le peuple. La conséquence d'une telle définition de la démocratie est que tout individu majeur, capable juridiquement, non frappé de déchéance dispose d'un droit de vote. On pourra déduire de cette situation que dans un premier temps, le suffrage universel apparaît comme la condition indispensable et le premier élément de la démocratie.

Election libre au suffrage universel et séparation des pouvoirs, la Révolution française, aux dires de MULHMANN G (2004), qui parle sous le contrôle de l'ensemble de la classe des spécialistes, « a consacré le journalisme comme une instance clef de la démocratie. Elle a accéléré de manière spectaculaire le développement des journaux, et ce faisant, elle les a révélés comme des propagandistes essentiels du bouleversement politique en cours »<sup>112</sup> In fine, la démocratie en ce 21<sup>ème</sup> siècle, se lit à travers un faisceau d'indices que sont : élections libres, séparation des pouvoirs, respect des droits fondamentaux de l'homme, liberté d'expression et de pensée plurielle liberté de presse. La lecture doit se faire dans une approche combinée de tous ces éléments sus cités.

b) Médias : spectateurs de l'espace public Pour comprendre le rôle et la mission symbolique des médias, il faudra clarifier deux notions : médias spectateurs et espace public.

CHARAUDEAU (1997), en définissant l'information, procède par empirisme qu'il qualifie de minimal et écrit ceci : « l'information, est le fait pour quelqu'un qui possède un

---

<sup>112</sup> MULHMANN G. Du journalisme en démocratie Paris, Payot, p. 276

certain savoir de transmettre celui-ci à l'aide d'un certain langage, à quelqu'un qui est censé ne pas posséder ce savoir. Ainsi se produirait un acte de transmission qui ferait passer l'individu social d'un état de savoir, le sortant de l'inconnu pour le plonger dans le connu, et ce grâce à l'action, à priori, bienveillante, de quelqu'un qui dès lors pourrait être considéré comme un bienfaiteur »<sup>113</sup>. A partir de cet instant, commençons par nous poser la question de savoir si, seuls les gouvernants ont un savoir à donner, donc seraient les seuls bienfaiteurs ? la réponse à cette question est évidente, c'est non. Prenons pour hypothèse, ils le sont, tous les citoyens sont-ils réceptifs à ce seul savoir qu'auraient les gouvernants, et qu'ils distillent ? Toute action entraînant une réaction, ne pourrait-on pas laissés les destinataires du message réagir et dire leur part de savoir ?

Cette information, vient essentiellement de l'espace public, par le biais d'acteurs sociaux qui ont pour rôle de regarder, de voir le spectacle produit en boucle par le peuple auteur de son histoire qui s'écrit, et les principaux acteurs politiques, qui ont la gestion de la cité. En d'autres termes l'événement qui se produit dans les différents domaines de l'espace public, considéré comme un bien commun, a une race particulière de spectateurs, ceux –là, tenus par le devoir de voir pour faire, connaître pour faire connaître, savoir pour faire savoir. Ils sont les hommes de médias, encore appelés journalistes, ou tout simplement les médias par métaphore.

L'espace public, en question, n'est point, uniforme, ni homogène. CHARAUDEAU (1997) y voit trois domaines, conséquences, du découpage opéré par les médias que sont :

« \_ Le domaine de la démocratie politique, un domaine dans lequel se trouvent tous ceux qui participent à la scène politique, élus et autres que les médias mettent, ou plus précisément devraient mettre en scènes au quotidien.

\_ Le domaine de la démocratie civile, dans lequel se trouvent les citoyens actifs de la société.

\_ Le domaine de la démocratie quotidienne, où se trouvent tous ceux qui participent en tant qu'acteurs « témoins » de leur propre quotidien. Les médias les mettent peu en scène »<sup>114</sup>

<sup>113</sup> CHARAUDEAU.P. Le discours d'information médiatique. Paris, Nathan, p. 29

<sup>114</sup> CHARAUDEAU.P. Le discours d'information médiatique. Paris, Nathan, p. 35

La finalité de l'information médiatique est donc de rendre compte de ce qui advient dans l'espace public, dit le chercheur. Et nous ne saurons le contredire.

L'homme des médias qui n'est ni un élu, ni un assermenté, agit dans cet espace sous un contrat « invisible » auquel il est tenu par une clause de conscience. Mais dans l'exercice de sa fonction, il sera en permanence soumis à une double tension que CHARAUDEAU (1997) expose en ces termes :

« Une logique symbolique particulière, une visée de « faire savoir », ou visée d'information à proprement parler, qui tend à produire un objet de savoir, selon une logique civique, informer le citoyen, une visée de « faire ressentir », ou visée de captation qui tend à produire un objet de consommation marchande selon une logique commerciale. »<sup>115</sup>

Il faut dire évidemment que l'espace public dont il est question ici, est l'espace public démocratique dont la caractéristique essentielle, selon l'expression de MUHLMANN G (2004) :

«... Par rapport à d'autres régime, c'est seulement de laisser sa chance au conflit ; et, ce, en ce sens d'exposer la domination et la contestation »<sup>116</sup>

L'espace démocratique est un espace de concurrence d'idées, un espace de libre circulation de la pensée. C'est un espace qui refuse de trancher la vérité par voie d'autorité, et considère qu'elle (la vérité) jaillit de la contradiction et du débat franc et libre. Une réalité difficilement acceptée et intégrée en Afrique. Toute contradiction est perçue et analysée comme source de tension (ce qui est normal dans une démocratie) et traitée comme déstabilisatrice de la société.

Pourquoi en Afrique francophone, et au Bénin pays laboratoire de la démocratie, les choses ne se déroulent pas selon les principes écrits dans la constitution ? Nous disions plus haut que le Bénin a reculé dans les classements de Reporter Sans Frontière en matière de liberté. Les classes politique, la Société civile, les associations professionnelles stigmatisent depuis bientôt trois ans la confiscation des libertés et le retour à la dictature. Tout

---

<sup>115</sup> Ibidem, , p. 35

<sup>116</sup> MULHMANN G. Du journalisme en démocratie. Paris, Payot, p. 272

ceci serait-il sans fondement ? Donc simple vue de l'esprit ? Accepter de prendre la question de cette manière serait une banalisation d'un phénomène profond avec lequel devra compter le processus démocratique.

La réponse, selon nous devrait être recherchée dans le passé. Passé lointain et passé proche. Car, si notre philosophie traditionnelle de la parole, de l'Information, n'était point autoritaire, sinon teintée de « paternalisme sécurisant », les méthodes autoritaires n'auraient pas pu avoir une si grande résistance devant les mutations démocratiques en cours sur le continent

#### **V\_ Le contexte d'apprentissage des médias modernes de communication post\_ un héritage colonial**

Les territoires colonisés, sont arrivés aux indépendances, avec le sentiment de sous estimation, de dévalorisation et d'insatisfaction, fruit de la politique d'assimilation de la métropole. C'est l'anthropologue français, BALANDIER (1957), qui le mieux a traduit cet état du décolonisé « après avoir subi un contrôle qui niait la valeur de ses cultures, en même temps que sa capacité d'initiative, le noir ressent un puissant besoin d'affirmation »<sup>117</sup>. En parlant ainsi, le chercheur explique en partie, les origines du nationalisme naissant sur le continent. Et il écrit d'ailleurs « la mauvaise foi induit la mauvaise foi, comme le racisme induit un racisme de défense et de combat »<sup>118</sup>.

Ainsi, le nationalisme, comme idéologie de repli sur soi et sur le passé, allait se répandre et gagner toutes les sphères de la vie politique et des institutions. Et dans les mass médias aussi.

#### **a). la gestion politique et idéologique des mass médias en Afrique de l'Ouest.**

Le Nationalisme : en 1960, la nécessité d'une nouvelle idéologie s'est imposée aux jeunes états africains. Cette idéologie devrait pouvoir réhabiliter la dignité de l'Afrique et réaffirmer sa place dans le monde.

---

<sup>117</sup> BALANDIER G Paris, 1957 p.342

<sup>118</sup> Ibidem, p 339

Notre définition du concept d'idéologie, nous l'empruntons à MORIN E (1981). En effet, il la définit comme « un système d'idées fait pour contrôler, accueillir, refuser l'information. Si l'idéologie est théorie, elle est dans son principe ouverte à l'information non conforme, qui peut la mettre en question. Si elle est doctrine, elle est dans son principe close à toute information non conforme. L'idéologie politique est beaucoup plus doctrine que théorie »<sup>119</sup>. Nous entendons par idéologie tout système d'idées, qui permet et aide l'individu à décrypter la vie, tant sur le plan religieux, juridique ou culturel. De ce point de vue, la « Négritude de Senghor » est une idéologie, autant que le « Retour à l'authenticité » (Renaissance). Et l'une et l'autre de ces deux idéologies ont eu une grande résonance dans les milieux de l'élite intellectuelle.

La lutte pour les indépendances s'est déroulée sous la bannière du "Nationalisme" et du " Panafricanisme". Et, parfois, l'échec de la politique d'assimilation de la France a été désigné comme facteur favorisant l'apparition de ces idéologies. Il n'est pas de même nature que le nationalisme en Europe au début de la formation et du développement des nations. Le nationalisme en Afrique est né comme une idéologie de libération et d'indépendance. Après les indépendances, elle s'est, cependant, mutée en une idéologie susceptible d'apporter des solutions, tant aux problèmes politiques, économiques, que culturels. Ainsi, il sera souvent évoqué le passé, comme source et critères d'appréciation des phénomènes, et des valeurs contemporaines. Il s'ensuit que de la théorie, le nationalisme, s'est transformé en dogme, avec sa vocation à l'absolutisation et à la particularisation des traditions cultures africaines. Il est donc loisible de dire que les survivances, même inconscientes de cette idéologie, n'est pas arrivée encore à intégrer la libre expression de la pensée comme une valeur africaine. Les conséquences ne vont pas tarder à se faire sentir sur la vie de toutes les institutions sociales. Donc sur les choix de sociétés à faire. Et lorsque nous parlons de choix de société, nous ne nous situons pas la logique des deux grandes idéologies politiques. Le choix de société dont nous parlons se fonde sur approche socio anthropologique, qui prend en compte le rôle dévolu à chaque acteur dans un système donné.

---

<sup>119</sup> MORIN E. Pour sortir du XXème siècle. Paris : Fernand Nathan, p.40

b) caractéristiques des sociétés africaines : Nous empruntons une approche suggérée par Margaret Mead, qui distingue trois types de sociétés, en prenant pour critère de classification "la culture". De ce point de vue, elle distingue les types de sociétés que voici :

« Les cultures de type postfiguratif : la continuité dépend de ce qu'on attend de l'ancien et des empreintes presque indélébiles que cette attente laisse dans l'esprit des jeunes.

Les cultures de type cofiguratif : les aînés gardent une situation dominante, en ce sens qu'ils fixent le style et définissent les limites à l'intérieur desquelles la configuration peut s'exprimer dans le comportement des jeunes... C'est la sanction des aînés qui compte et non celle des pairs. Les cultures de type préfiguratif : se caractérise par la prévalence de l'inconnu et l'absence d'absolu ou de modèles préétablis orientant les comportements et les attitudes des individus. Aucune génération ne sait, de façon privilégiée, de quoi, l'avenir sera fait, de sorte que ni l'ancien, ni l'aîné n'ont de modèles à imposer aux changements rapides et d'une ampleur inconnue jusqu'à présent. Le développement de cultures pré figuratives dépendra de l'existence du dialogue continu dans lequel les jeunes, libres d'agir de leur propre initiative, pourront conduire leurs aînés sur la voie de l'inconnu... La culture préfigurative souligne le rôle irremplaçable des jeunes dans l'affinement de l'avenir incertain. (...).<sup>120</sup>

On pourrait résumer la classification proposée par MEAD M. de cette manière « reproduction ou copie des comportements des adultes ; autorisation des adultes avant d'agir ; liberté de décision des jeunes et dialogue des générations ». Alors, on peut bien s'interroger sur les rapports existant entre une telle classification et les questions idéologiques de l'Afrique ? Nous répondrons que le rapport est direct, et pour cause. Lorsqu'on considère la Négritude, comme idéologie, elle est un outil à usage surtout de la lutte et de la propagande externes, alors que le « retour aux racines » ou « le traditionalisme », comme idéologie, assure le contrôle à l'interne, et permet de perpétuer nos pratiques ancestrales. Pratiques qui ne donnent pas les mêmes droits aux adultes qu'aux jeunes. Pratiques qui n'octroyaient pas aux jeunes et aux femmes le droit à la liberté de parole. Ce modèle de

<sup>120</sup> AGUESSI H., L'affirmation de l'identité culturelle et la formation de conscience nationale dans l'Afrique contemporaine, Paris, PUF, 1981, p. 18. Publié sous l'égide de l'UNESCO.

communication s'est amélioré avec la politique coloniale, offrant aux jeunes et aux femmes, « évolués » une place dans la vie sociale. Ce faisant, ils se libèrent de plus en plus des modes de pensées traditionnelles, et deviennent plus flexibles devant les questions de mœurs et de traditions. Cette attitude, ne s'inscrit pas vraiment dans les cultures africaines, qui avant tout, sont du type postfiguratif, où il n'y a, ni place pour les initiatives, l'originalité et le dialogue avec les aînés, qui détient tous les droits, et pouvoir. Nombreux d'africains savent bien ce que valent les expressions telles que « on ne discute pas avec les parents. On les écoute », « baisse les yeux quand je te parle, on ne me regarde pas dans les yeux ».

L'impression qui se dégage de cette histoire, est qu'en quatre vingt ans de colonisation, l'Afrique, ses penseurs et politiques ne proposeront au monde que des idéologies qui prônent le retour à un passé bien révolu. Un passé garant de stabilité et sécurisant pour l'individu et la société selon eux. En dépit, de la forte volonté d'affirmation de soi des colonisés, un effort d'élaboration d'un nouveau projet culturel concret qui projette le continent dans le futur fut impossible.

L'Afrique a été changée par l'Histoire, et il est anachronique de proposer le retour au passé, alors que l'Afrique n'est pas un "système fermé," protégé. Mieux, il est aussi connu que dans tout système, naissent des éléments d'un contre système. En conséquence, le système se donne le moyen de se protéger contre ces éléments non désirables. En Afrique, la forme autoritaire de gestion du pouvoir dans les jeunes états en construction sera la solution adoptée, en Afrique de l'ouest francophone.

La vacuité culturelle a produit des idéologies nationalistes au cœur de la colonisation. Ces idéologies ont favorisé les attitudes isolationnistes de la part de l'Afrique du reste du monde, et renforcé l'autoritarisme dans tous les états de l'Afrique occidentale postcoloniale.

c) Les pouvoirs autoritaires : La période postcoloniale en Afrique a été caractérisée par la volonté de remettre en cause, tout héritage colonial par les jeunes états. Mais le seul, dont aucun ne s'est privé est la forme autoritaire de gestion du pouvoir d'état. Et l'unanimité de nombreux chercheurs sur la question est faite. C'est le cas de M'BOKOLO E. (1985), que nous avons déjà évoqué qui écrit « en dehors des lointains ministères, souvent peu au courant

des réalités locales, et de la bureaucratie centrale des gouvernements généraux, le pouvoir sur le terrain appartenait à l'administrateur européen, véritable "roi de la brousse", ayant son mot à dire sur tout et un pouvoir de décision dans les questions administratives, mais aussi en matière de justice, de police et sur des problèmes plus techniques, touchant par exemple à la voirie, à l'instruction et à la santé »<sup>121</sup>. Le grand paradoxe est qu'après avoir lutté contre les méthodes arbitraires coloniales, les élites politiques africaines, n'ont eu de préférence que pour l'autoritarisme. Le colon, dans la farouche volonté de stabilité dans les territoires occupés, avait verrouillé les systèmes de communication. Le colonisé n' rien fait d'autre que de l'adopter après les indépendances.

L'autoritarisme, ou pouvoir d'un seul homme, permet la concentration dans les mains d'une seule personne de tous les éléments de gestion du pouvoir d'état. Et ce, même à l'aide de la constitution, comme c'est souvent le cas en Afrique.

Il est une vérité que « lorsque (...) la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté. »<sup>122</sup>. Et même, en admettant que la séparation des pouvoirs, n'est pas la seule et unique condition pour une gouvernance normale des affaires d'état, il nous semble évident qu'on ne saurait parler de liberté, là où, il y a absence de liberté d'expression, d'association, de pensée, d'information et de représentation, ce que DUMAS R. appelle les « libertés classiques ».

Le paternalisme, idéologie des sociétés à culture de type postfiguratif constitue à notre avis, une source potentielle d'autoritarisme.

Il est un fait que, la forme et les méthodes autoritaires de gestion du pouvoir ont été héritées de l'administration coloniale. Mais la culture africaine, elle – même, constituait déjà une terre fertile, prête à recevoir une telle semence. Et c'est en cela que nous donnons raison à M'BOKOLO E. qui affirme que « partout prédominaient des méthodes autoritaires, teintées ici et là de paternalisme »<sup>123</sup>

Tous les jeunes états indépendants, après une courte période de politique libérale (démocratie pluraliste), ont évolué vers des régimes de partis uniques, et une politique répressive en matière

<sup>121</sup> M'BOKOLO E. Paris 1985 p 42

<sup>122</sup> MENSAH N Droit constitutionnel Bénin 1981 p. 81

<sup>123</sup> M'BOKOLO E Paris, 1985 p. 43

d'information et la censure des opinions. Une politique, dont la conséquence, à l'intérieur de chaque état, est le manque de dialogue, faute d'opposition, et surtout l'existence d'une "parfaite concordance" entre les intérêts des gouvernants et ceux du peuple. Dans cette logique, le peuple, ou une partie du peuple, se voit interdire de parole, et ce, au nom du même peuple. Au nom de ce même peuple, certains gouvernants déterminent pour leur peuple ce qu'il convient d'écouter, de voir ou de lire.

Cette politique en matière d'information et d'échange culturel, se justifierait par la nécessité de lutter en permanence contre des ennemis intérieurs ou extérieurs. On fait allusion à l'impérialisme culturel, aux intérêts nationaux et traditionnels qu'il faut sauvegarder et perpétuer.

Le pouvoir autoritaire, par le biais du monopole sur les moyens de communication et de l'information, contrôle toute la vie socio politique, en s'appuyant sur le mécanisme du parti unique. Inauguré par la Guinée Conakry en 1958, ce système s'est progressivement répandu dans toute l'Afrique occidentale : Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Niger, Mali, Burkina Faso. En absence quelquefois, de toute loi sur la presse, sa gestion a toujours été confiée à un ministère de l'Information, parfois de l'Intérieur et de la Sécurité.

Cet état de chose, ne saurait favoriser, ni le dialogue intérieur, entre les citoyens, ni le dialogue extérieur avec des citoyens ou institutions d'autres pays. La liberté est essentielle pour tous, et surtout pour créer. L'homme libre est plus productif et créatif. Il est plus réactif au changement, et pourquoi pas, pro actif face au futur toujours imprévisible.

#### **VI. Les doctrines de l'information comme élément de "préservation" de la stabilité en Afrique**

Comprendre la conception que les pays francophones d'Afrique de l'ouest ont de la culture et de l'information, n'est aisé que si l'on interroge les revendications formulées par le groupe des pays non alignés en 1970. Il s'agit donc, ici d'une analyse déductive, connaissant la situation générale dans ces pays.

En septembre 1973, réunis en Algérie, les pays non alignés dans une déclaration commune s'accordent sur la nécessité d'une réorganisation des moyens de communication de masse au niveau mondial. Ce qui aurait pour corolaire, l'usage en commun des satellites, et moyens de télécommunications et l'adoption d'un code

international de conduite pour tous les pays. Ainsi que le fait remarquer BALLE F. un chercheur français, ce point des exigences, ne constitue, qu'une partie du programme d'instauration d'un Nouvel ordre international réclamé par ces derniers.

Trois ans plus tard, en mars 1976, réunis à Tunis, sur les questions de circulation internationale de l'information, ils évoquèrent la création de réseaux des agences des pays en voie de développement. Une telle idée des pays en voie de développement, a été soutenue depuis 1975, d'abord, aux symposiums de New York aux Etats Unis, puis à Nice en France. Dans une suite logique, en juin 1976, à la Conférence des ministres des pays non alignés, dans la déclaration sanctionnant les travaux, ces pays affirment que « le Nouvel Ordre International de l'information est aussi important que le Nouvel ordre économique international.

La question qu'on doit se poser, est de savoir, si pour autant, ces revendications, autorisent à instaurer un contrôle sur les échanges internationaux de l'information ? En prenant en compte, la situation réelle, objective, nous pensons, qu'il est inopportun de rechercher du jour au lendemain, un équilibre parfait entre les échanges Nord/Sud. Il semble plus raisonnable, de travailler pour un consensus sur la réduction du déséquilibre. Mais les pays en voie de développement, soutenus par certains ont tôt fait de transposer le problème sur le terrain idéologique.

Cette idéologie du Nouvel ordre International de l'information, trouve des adeptes en Afrique Occidentale. Le Nouvel ordre International, à notre avis, fut une tentative d'internationalisation de la pratique du « protectionnisme culturel ». Et le slogan de l'Agence panafricaine de presse, PANA, le prouve si bien, « african news by africa » (l'information africaine par les africains). Mais plus discutable, inacceptable sont les méthodes de travail de la PANA. En effet, l'article 8, de la Convention de création, interdit aux pays membres d'envoyer des correspondants de presse en poste hors de leur territoire, sur les événements qui se produisent. Ce principe, exige de fait que la PANA, n'utilise qu'une et une seule source d'information, les agences locales, nationales celle de l'état, chargée par conséquent, de diffuser l'information gouvernementale. Plus encore, il est écrit, dans les textes de la PANA, que le contenu d'une dépêche envoyée à la PANA, ne peut subir de modification.

Ces discussions au plan international sur les questions de l'information, finiront par entrer dans les préoccupations de

l'UNESCO, et seront inscrits à son ordre du jour lors sa Session Générale tenue à Nairobi en novembre 1976. A l'issue des travaux, il a été décidé de commun accord, la mise sur pied d'une Commission internationale chargée de faire l'état des lieux de la communication dans le monde. Cette commission dirigée par MACBRIDE S. déposera son rapport au secrétaire général en février 1980, et adopté au mois d'octobre de la même année à Belgrade.

Les principales idées qui fondent les revendications des pays non alignés, sont les accusations qu'ils portent contre les grandes agences de presse qu'ils considèrent comme des canaux de l'impérialisme culturel. Ils considèrent les moyens d'informations de masse comme des instruments de développement national et de lutte contre la pauvreté. La pertinence de ces thèses est difficilement réfutable.

ATA G. en 1979 affirmait « pour ce qui est des structures de communication transnationale, les chiffres sont éloquentes : quatre agences transnationales ont la quasi-monopole de la circulation des informations dans le monde (...)»<sup>124</sup> c'est le même constat que fait VOYENNE B. (1970) quand il écrit « on constate que les deux continents avancés détiennent environ 70% du tirage mondial des journaux quotidiens, 90% de celui des périodiques d'information, 75% des récepteurs radio et plus de 90% des récepteurs de télévision »<sup>125</sup>. Le déséquilibre en matière d'information et de communication est plus qu'évident, de même qu'en matière économique.

Pendant, la pratique de l'Agence PANA, a eu le temps de démontrer toutes ses tares, ses faiblesses. Ces tares qui sont contenues dans les principes à la base de la création de l'Agence. En effet, l'état émetteur (source) de l'information peut faire obstruction ou rétention d'information, peut manipuler les faits, et en fin, peut interdire l'envoi sur place des correspondants pour vérification de faits. Nous avons tous encore en souvenir, les événements en Algérie\_ les soulèvements des jeunes en octobre 1988, dont tous les médias du monde parlaient, et que l'Agence PANA, a décidé d'ignorer, tant que l'état algérien, n'a souhaité en parler. Il existe d'autres exemples encore, les cas de Burundi, du Burkina, du Tchad, de la Libye, du Mali, et etc. ...Une pratique qui

<sup>124</sup> In BALLE F. Paris 1988 p 416

<sup>125</sup> VOYENNE B Paris 1970 p 29

fait dire à CASTERNE C. « PANA, ne doit offenser personne. Surtout pas les ministres de l'information des états membres de la PANA (...) résultat : elle n'intéresse plus personne, hors mis, certaines institutions, et dirigeants locaux, soucieux de leur propre et positive image »<sup>126</sup>. Une opinion qui se trouve confortée par quelques déclarations de professionnels des médias telles celles de « d'un rwandais qui disait « PANA, nous ne la recevons pas », d'un malgache, « nous préférons les services de AFP », d'un centrafricain, « nous recevons PANA, mais n'utilisons pas ses sources »<sup>127</sup>

Il n'est pas difficile de déduire de tout ce qui précède que, la fameuse lutte contre l'impérialisme informationnel et le colonialisme culturel dans le contexte africain, prend des formes tendancieuses, une tendance à la protection contre toute information venue d'ailleurs. Certes chaque peuple a le devoir de défendre sa propre culture, mais, cette approche ne favorise guère les échanges. Surtout, si chaque peuple compte utiliser les mass médias pour démontrer la primauté de sa culture sur celle du voisin. Noble au départ, la revendication du Nouvel ordre international de l'information, a fini, peu à peu, et définitivement, par aller renforcer l'arsenal des méthodes et pratiques nationalistes et autoritaires des états africains. Il s'agissait pour eux de trouver un antidote à une exigence de la démocratie, « la libre circulation de l'information (free flow of information) », contrôler la circulation de l'information et des produits culturels.

Ces jeunes états de l'Afrique occidentale, définissent des missions aux mass médias. Mais dans quelles conditions, et quels sont les facteurs qui influencent ces missions.

Des médias pour éduquer : une option de détournement des fonctions des medias

L'information, est avant tout ce qui est "nouveau". Elle surgit, surprend, et pour ce fait, le savoir relatif, que peuvent diffuser les médias, constitue une mosaïque de données dont la conséquence serait « la culture en mosaïque contraint à un renversement total des habitudes de la pensée classique »<sup>128</sup>. Cette culture mosaïque est constituée d'éléments éparses, et sans moyens méthodologiques de décryptage. Ainsi, elle apparaît superficielle et

<sup>126</sup> in Jeune Afrique, n° 1464 du 25 /1/ 1989 p. 60

<sup>127</sup> Ibidem, p. 59

<sup>128</sup> BALLE F. Paris, 1988 p. 561

fragile. Toutes ces réflexions, avaient pour objectif de démontrer que le rôle principal des médias dans toutes sociétés, est d'abord d'informer, faire de l'information. Former et éduquer, ne sont pas les priorités des mass médias. Les établissements de formation le font mieux. Et pourtant, à une telle mission, sont conviés les mass médias, des jeunes états après leur accession à l'indépendance, et justement constitue un des éléments déterminants des relations existant entre les médias et les pouvoirs. Former suppose un maître qui connaît et qui transmet selon la méthode directiviste. Alors à partir de ce cet instant, le "concepteur des curricula", "les dispensateurs", "les inspecteurs" et le "directeur des ressources humaines" est et demeure le politique, le détenteur du pouvoir d'état. Du coup les mass médias deviennent une des composantes du Pouvoir, un moyen d'exercice du pouvoir et de gestion de la vie publique. Ils constituent un élément de légitimation du pouvoir. Pour s'en convaincre, il suffirait de se rappeler les scénarii de coups d'état en Afrique. De là découle, leur rôle. Les médias sont un élément de gestion permanente, un canal de diffusion de la politique d'état, de ses programmes et intentions. Ils doivent participer à l'exécution du programme de développement national, et éduquer " l'homme de type nouveau" en vue d'un "futur radieux"

« Les bâtiments de la radio, souvent aussi bien gardés que l'immeuble présidentiel, en témoignent, comme la mainmise de l'Etat sur le média »<sup>129</sup>. écrivait FUNES N. et la contredire, semble bien un exercice difficile. Mais la mainmise du pouvoir sur les médias, n'est pas visible, que par la protection militaire des bâtiments des médias. Il y a, bien mieux. Cette mainmise se lit aussi à travers le travail des professionnels quotidien. Ainsi la sélection des nouvelles à diffuser, et leur hiérarchisation, sont tout autant des preuves de la soumission des médias par les pouvoirs publics.

S'appuyant sur les travaux de BALLE F. on peut, sans risque de se tromper, affirmer que la structuration des éléments à diffuser dans les médias est standardisée dans les pays en question. En étudiant le travail des mass médias au Congo ( Brazzaville) au cours de cette période, le chercheur en vient à établir assez facilement une structure, presque immuable des journaux télévisés, une structure, inspirée par une lettre circulaire du Secrétaire du

<sup>129</sup> In, L'état des médias dans le monde, p. 273

gouvernement, en direction de tous directeurs d'organes de presse. Le document recommandait « la plus grande attention et le plus grand soin devront être apportés à la confection de votre bulletin d'information dans lequel les nouvelles nationales auront la primauté sur le reste de l'actualité. Ces nouvelles nationales devront être présentées suivant un ordre hiérarchique correspondant à l'articulation suivante :

- a) Activités du président du comité central du parti,
- b) Activités des membres du bureau politique,
- c) Activités des membres du comité central,
- d) Activités des membres du Conseil d'Etat
- e) Activités des organisations de masse du parti,
- f) Activités des autorités des services publics et para publics. »<sup>130</sup>

Il apparaît évident, qu'on ne saurait, parler de liberté et d'indépendance d'action. Encore pire, on ne saurait penser à un travail planifié de la rédaction, comme le constate si bien FUNES N. « leurs programmes sont en grande partie improvisée. Et que dire de l'indépendance rédactionnelle ? Les journalistes sont souvent censurés, obligés de lire quotidiennement les communiqué du gouvernement, les autorités se donnent le droit de passer à l'antenne quand elles le souhaitent ». <sup>131</sup>

La politique en matière d'information, la plupart du temps revêt un contenu mythologique. En rapport à cet aspect de la question de politique des médias, il n'est pas exagéré de dire qu'ils contribuent à donner des dirigeants, une image de personnages mythologiques, extraordinaires. L'analyse des mass médias comme un moyen au service du développement, tel que le pensent les états africains, nous arrivons à la conclusion que ces moyens n'ont été utilisés que pour leur pouvoir. Ils ont été détournés de leur mission. Les mass médias sont le pouvoir. Le pouvoir étant souvent autoritaire dans ces états, alors les mass médias sont devenus le reflet de ce pouvoir, qui ne fait ni place à l'information normale, ni aux opinions contradictoires, tout ce qui apparaît essentiel dans toutes les démocraties du monde quelle que soient les nuances et méthodes d'approches.

---

<sup>130</sup> BALLE F. Paris, 1988 p. 430

<sup>131</sup> in l'ETAT DES MEDIAS, p. 273

c) La géographie des moyens de communication : plus proche plus facile à contrôler

La structuration et la répartition des moyens de communication dans les pays africains, n'ont pas souvent fait l'objet d'une grande attention de la part des chercheurs, des journalistes, et des politiques. Une attitude qui ne peut produire que des difficultés dans le processus du travail des mass médias.

En Afrique de l'ouest, il y a une forte concentration des médias dans le sud, là où se trouve concentrée aussi l'administration, les activités politiques et économiques. AL Hester, un des rares spécialistes des médias africains constate qu'« un autre élément caractéristique de ce genre d'héritage est le surdéveloppement qui touche exclusivement la capitale, ou une poignée de régions urbanisées. Ce développement considérable d'une unique région de dimensions modestes, qui contraste avec le sous développement des autres territoires, complique le travail du journaliste du tiers-monde »<sup>132</sup>. Dans ces conditions, souligne le même chercheur, « le journaliste du tiers-monde est tenté, comme d'autres membres des professions libérales, d'aller s'installer définitivement dans la plus grande ville du pays, plutôt que d'aller travailler dans d'autres régions. Certaines capitales du Tiers-monde comptent de nombreux journaux, souvent de dimensions modestes qui rivalisent pour obtenir l'audience de la population lettrée qui y vit, alors que les localités de moindre importance doivent se contenter de moyens d'information anémiques et fort rares »<sup>133</sup>

Tout se passe comme s'il n'y a de vie que dans les villes. Tous les événements qui se déroulent ailleurs que dans les villes, semblent inutiles et sans importance.

Enfin, lorsque nous rappelons que cette concentration des médias et des institutions culturelles, se produit sur un fond de politique de gestion fortement centralisée, alors le tableau est bien complet. Un tableau, qui nous conforte dans notre opinion que, dans l'Afrique ouest africaine, les médias, en aucune manière, ne sauraient servir le dialogue des cultures, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Plus les médias sont près du pouvoir, et moins, ils peuvent l'inquiéter. Telle est selon nous la « doctrine implicite »

---

<sup>132</sup> HESTER AL. Journalisme et Tiers-monde. Belgique, Ed Uni, 1998 p. 25

<sup>133</sup> Ibidem, p. 25

Cette situation décrite plus haut, n'est pas que la résultante de facteurs techniques, financiers et économiques. Elle est aussi, la résultante de facteurs politico culturels. C'est le lieu, de dire ensemble avec LEBEDIEVA T. que « la concentration structurelle de la communication, a été conditionnée par des facteurs techniques, financiers, économiques et autres. Les facteurs politiques et culturels ne sont pas des moindres. De l'avis de nombreux experts, une telle structure centralisée de la communication, constitue un obstacle majeur dans la prise en compte des besoins de l'auditoire. Par contre la mise en place, de stations locales dotées d'autonomie d'actions, y compris au niveau de la conception des programmes, assurerait un fonctionnement efficace des TV »<sup>134</sup>. Ce qui est vrai pour la télévision, l'est aussi pour la radio et pour la presse écrite. Une telle stratégie amoindrirait le regard direct et quotidien du pouvoir sur l'information.

### Conclusion

L'histoire, elle même, avait défini la mission qui reviendrait aux médias : « favoriser l'expression vivante de la Nation, c'est à dire l'élévation de la conscience de soi de tout le peuple » comme le disait FANON F.

Telle fut cette mission des mass médias, et surtout, le rêve de l'élite intellectuelle les toute premières années d'indépendance. Mais 50 ans après les indépendances, nombreux sont les chercheurs tant africains, qu'étrangers, qui arrivent au constat suivant :

\_ L'unité nationale\_ absence de prémisses à une mobilisation générale. Et, par conséquent des phénomènes négatifs nouveaux sont apparus. Des phénomènes, dont doivent répondre aussi les mass médias, car utilisés comme composante du pouvoir, voire un élément de sa légitimation en relayant la politique des pouvoirs en place.

\_ Les mass médias comme la « voix des gouvernants, a fait la propagande des identités nationales, des particularismes, des traditions culturelles. Il s'en suit, qu'en lieu et place du renforcement de l'unité nationale, nous avons affaire plutôt, à sa fragilisation et au blocage du développement du sentiment d'appartenance à la même nation. Certes, les idées nationalistes ou ethnocentriques soutenues et développées par les médias étaient

---

<sup>134</sup> LEBEDIEVA T. Y Moscou, 1993 p.

pour un usage extérieur, mais, ayant oublié que l'essentiel de leur auditoire était à l'intérieur, ils (les médias, attachés à des hommes politiques), ont aiguisé et renforcé les idées ethnocentriques. Visiblement, un effet boummerang.

En Afrique occidentale, les relations existant entre les mass médias et le pouvoir, sont la preuve, qu'ils ont plutôt un rôle politique et personnalisé. On cherchera en vain dans leur vocation, une dimension économique spirituelle, sociale intellectuelle, émancipatrice. Cette substitution du rôle des mass médias, ces dernières années, en Afrique, lui ont causé de graves tords pour son développement interne. Ils n'ont pas pu se donner des normes et des principes, susceptibles de faire d'eux des institutions au service de la société. Et, si c'était le cas, ils se sont mis au service du pouvoir. En ce sens, les mass médias sont devenus des institutions gouvernementales de stabilisation de la vie sociale par la pratique de la propagande massive.

### **Bibliographie indicative**

- ABRIC J-C. Psychologie de la communication. Paris : Armand Colin, 1996
- AKOUN A. la communication démocratique et son destin. Paris : Puf, 1994
- BALANDIER G, L'Afrique ambiguë. Paris : Librairie Plon, 1957.
- BALLE F. Médias et sociétés, Paris, Montchrestien, 1988
- BEAUCHAMP C. Démocratie, culture et développement en Afrique noire. Paris : l'Harmattan, 1997
- Cheikh Anta DIOP, Civilisation ou barbarie, Paris, Présence Africaine, 1981,
- COULON (C) MARTIN (D). Les Afriques politiques. Paris : La Découverte, 1991
- DISSOU (M). Le Bénin et l'épreuve démocratique. Paris : L'Harmattan, 2002

- DOMENACH JM. La propagande politique. Paris : Puf, 1973
- DURAND J. Les formes de la Communication. Paris : Dunod, 19981
- GAILLARD P. Techniques du journalisme, Paris, Puf 1971
- GERSTLE J. La communication politique. Paris : Puf, 1993
- HOUNKPONOU M. L'Afrique au passé recomposé, Paris : L'Harmattan, 2002
- HUYGUE F-B, Comprendre le pouvoir stratégie des médias. Paris : Eyrolles 2005
- LAZAR J. Sociologie de la communication. Paris : Armand Colin, 1991
- MATTELART A, Histoire des théories de la communication. Paris : La Découverte, 2001
- M'BOKOLO El) L'Afrique au XXème siècle : le continent convoité. Senil , 1985.
- MORIN E. Pour sortir du XXème siècle, Paris : Fernand Nathan, 1981
- NEUBERG M. Qu'est ce qu'être responsable ? Sciences Humaines Communication, 1997
- ROUQUETTE M-L. la communication sociale, Paris : Dunod, 1998
- Constitution de la République du Bénin
- Dictionnaire philosophique. Edition du Progrès. Moscou : Politizdat ; 1984
- Microsoft® Encarta® 2006. © 1993-2005 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.